



Mercredi 30 juillet 2014

## **Projet de loi transition énergétique Une chance pour l'économie française sous conditions**

Comme elle l'avait souligné lors de la présentation du premier texte en juin, la Fondation Nicolas Hulot se félicite de ce projet de loi qui représente une opportunité réelle de concrétiser enfin la transition écologique. C'est aussi une occasion unique de montrer que la transition écologique est un facteur de création de plusieurs centaines de milliers d'emplois et donc une chance pour notre économie. Ce texte sera un acte majeur du quinquennat et une façon d'entrer enfin dans le 21ème siècle. Mais il ne le sera que s'il dispose des moyens pour être appliqué c'est à dire des financements à hauteur de son ambition, estimés à 20 milliards d'euros par an et une évolution du paysage fiscal et réglementaire.

Ce projet de loi va maintenant entrer dans une phase de travail parlementaire qui devra permettre de le compléter. Il faudra tenir compte notamment des propositions de la Fondation, reprises dans les avis du Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE) et du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) qui n'ont malheureusement pas été intégrés par le gouvernement dans la deuxième version du texte présentée ce jour en Conseil des ministres.

En particulier, il s'agit :

- d'inscrire un objectif d'efficacité énergétique pour 2030,
- de renforcer les mesures de lutte contre la précarité énergétique,
- de développer le volet mobilité trop focalisé sur les véhicules, en particulier électriques et pas assez sur les mobilités alternatives (auto-partage, ...), notamment dans le volet sur les territoires à énergies positives
- d'affirmer l'exemplarité de l'Etat en lançant un plan de rénovation énergétique massif des bâtiments publics, doté des moyens financiers nécessaires,
- de supprimer les freins sur le tiers-investissement
- d'inscrire un principe de soutien au PME aux TPE et PME s'engageant dans l'économie circulaire,
- d'assurer un suivi régulier et partagé des moyens financiers publics et privés mis en œuvre pour financer la transition énergétique
- de décliner, dans chaque région et sous l'impulsion des Conseils régionaux, une gouvernance adaptée pour mobiliser les acteurs des territoires autour de la transition énergétique ;
- de préciser pour les principales mesures les dates de sortie des décrets.

**Contact : Matthieu Orphelin – 06 37 36 83 41 – [m.orphelin@fnh.org](mailto:m.orphelin@fnh.org)**